

Opération



Créez chez vous un espace accueillant
pour ces mammifères semi-aquatiques

Dossier de presse



S
F
E
P
M

Introduction

L'« Opération Havre de Paix » pour la Loutre d'Europe est une action de conservation participative en faveur de cette espèce emblématique de nos cours d'eau. Elle permet à des propriétaires d'agir concrètement pour la protection de la Loutre en créant chez eux un espace privilégié pour cette espèce et s'ils le souhaitent, en communiquant sur leur engagement grâce à un affichage qui permettra d'informer voisins, amis et passants.

Un Havre de Paix est un site géré de façon à favoriser la présence de la Loutre et la bonne santé du milieu aquatique : pas de pesticides, les berges sont préservées, le dérangement limité, des abris potentiels pour les loutres sont conservés ou créés, des frayères dans les cours d'eau ou des mares peuvent être aménagées pour favoriser la présence de poissons, grenouilles et crapauds. Les loutres peuvent y trouver le gîte et le couvert !

L'opération existe déjà depuis une trentaine d'années. En effet, dans les années 80, le Groupe Loutre de la SFEPM, la Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères, a commencé à travailler à la création de « Havres de Paix » pour la Loutre, inspirés des « Otter Havens » britanniques. La section Bretagne de ce groupe, devenue ensuite Groupe Mammalogique Breton (GMB) s'est particulièrement engagée dans cette démarche et l'a développé pour en faire un outil à la fois de conservation et de sensibilisation. La Bretagne compte aujourd'hui plus d'une cinquantaine de Havres de Paix.

Cette opération prend maintenant une nouvelle dimension et s'étend aux autres régions où la Loutre est présente, dans le cadre du Plan national d'actions en faveur de la Loutre d'Europe, un outil mis en place par le Ministère en charge de l'Ecologie et animé par la SFEPM au niveau national.

Sommaire

La Loutre d'Europe	
Qu'est-ce qu'un Havre de Paix pour la Loutre ?	
Le fonctionnement de l'opération	
La SFEPM	
Le Plan national d'actions en faveur de la Loutre d'Europe	

La Loutre d'Europe

La Loutre est un Mammifère appartenant à l'ordre des Carnivores et à la famille des Mustélidés (martres, fouines, blaireaux, belettes...).

On compte 13 espèces de loutres dans le monde (elles forment la sous-famille des Lutrinés), une seule est présente chez nous, la Loutre d'Europe (le territoire français compte cependant deux autres espèces : la Loutre géante et la Loutre néotropicale présentes en Guyane). L'aire de répartition de la Loutre d'Europe s'étend sur toute l'Europe, l'Asie et l'Afrique du Nord.

La Loutre d'Europe vit dans tous types de milieux aquatiques (cours d'eau de toute taille, étangs, lacs, marais...) des plaines jusqu'aux montagnes. Elle est également présente en zone côtière où elle pêche parfois en mer (dès lors que de l'eau douce est présente pour boire et rincer le pelage).

Elle est très bien adaptée à son milieu ; son corps longiligne et très musclé et la palmure aux quatre pattes font d'elle une excellente nageuse. Son pelage particulier réduit les pertes de chaleur dans l'eau.

Le régime alimentaire de la Loutre est dominé par le poisson. Elle consomme également des amphibiens et des invertébrés (écrevisses), parfois des mammifères, des oiseaux et des reptiles. L'alimentation peut beaucoup varier selon les saisons et les zones géographiques, la Loutre s'adapte aux ressources disponibles, tout en privilégiant les proies les plus faciles à attraper et les plus caloriques. Elle consomme environ 1 kg de nourriture par jour pour couvrir ses importants besoins en énergie.

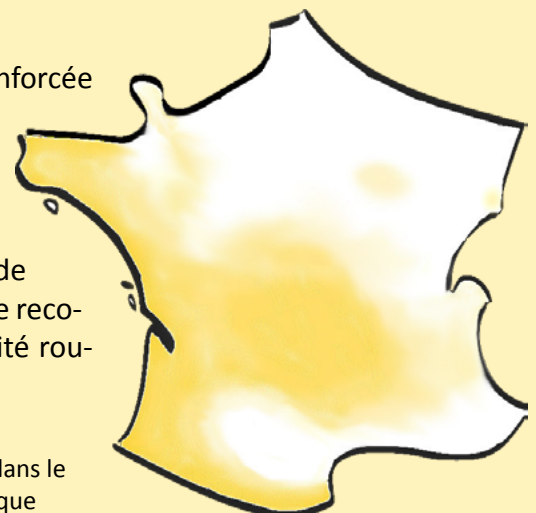
La Loutre est un animal solitaire qui occupe de grands domaines vitaux dont la taille dépend des ressources disponibles, ils peuvent par exemple s'étendre sur 20 km le long d'un cours d'eau. La Loutre est plutôt nocturne mais on peut l'apercevoir en plein jour.

Elle peut se reproduire toute l'année, les portées comprennent un ou deux petits, parfois trois, qui resteront avec leur mère au moins 6 mois. La Loutre a un faible taux de reproduction. La femelle qui élève (seule) ses jeunes a besoin d'endroits tranquilles, de gîtes à l'abri des crues, de points d'eau avec des proies abondantes et faciles à capturer où les loutrons pourront faire leur apprentissage.

La Loutre d'Europe, qui était autrefois présente dans toute la France (sauf en Corse), a beaucoup régressé au cours du XX^e siècle ; elle était piégée et chassée pour sa fourrure, parfois pour sa viande et aussi parce qu'on l'accusait de vider les rivières de leurs poissons. Se sont ajoutés à cette destruction directe, le développement des populations humaines et tout ce qui s'en suit (pollution, destruction des milieux, routes...). Dans les années 80, les populations de loutres étaient au plus bas.

Tuer une loutre est interdit depuis 1972. Sa protection a été renforcée lorsqu'elle est devenue « espèce protégée » en 1981. Grâce à cette protection légale et à une certaine amélioration de la qualité des milieux, due notamment aux progrès en matière d'assainissement et à l'interdiction de certains produits, la Loutre a cessé de régresser et a même entamé un processus de recolonisation, d'abord timide puis plus franc à partir du début des années 2000. Ce mouvement de recolonisation reste fragile. Il est particulièrement freiné par la mortalité routière et le mauvais état des écosystèmes aquatiques.

La Loutre est aujourd'hui surtout présente dans le Massif central et le long de la façade atlantique



Qu'est-ce qu'un Havre de Paix ?

Un Havre de Paix est un site où des conditions d'accueil favorables à la Loutre sont garanties. Les milieux aquatiques y sont préservés, l'utilisation de pesticides est proscrite. Des mesures sont prises en faveur de la ressource alimentaire de la Loutre ; on peut par exemple aménager des frayères dans les cours d'eau pour les poissons ou des mares pour les amphibiens. Des zones de végétation sont maintenues. Les gîtes potentiels sont préservés, des abris peuvent aussi être créés, par exemple des catiches artificielles. La surfréquentation du site est évitée, le dérangement est limité.



Les loutres se déplacent beaucoup sur de grands domaines vitaux, elles peuvent évoluer dans des milieux suboptimaux, dans des endroits très fréquentés par l'Homme, parfois en zone urbaine. Elles ont cependant besoin d'abris où se reposer et de suffisamment de nourriture.

Un Havre de Paix peut être l'endroit où elles vont trouver le gîte et le couvert !

Nous rappelons que les femelles avec leurs petits sont particulièrement sensibles au dérangement et qu'elles ont besoin de gîtes (appelées catiches) bien abrités et de zones propices pour l'apprentissage des jeunes (eaux tranquilles, peu profondes, proies abondantes et faciles à capturer).

Un Havre de Paix est un endroit où les loutres pourront se cacher, se reposer, voire même se reproduire.



L'Opération Havre de Paix contribue à sensibiliser le public à une gestion favorable à la bonne santé du milieu aquatique.



Les loutres peuvent gîter entre des racines d'arbres ou dans un massif d'ajoncs, comme ici... ou dans une catiche artificielle (à droite).

Le fonctionnement de l'opération

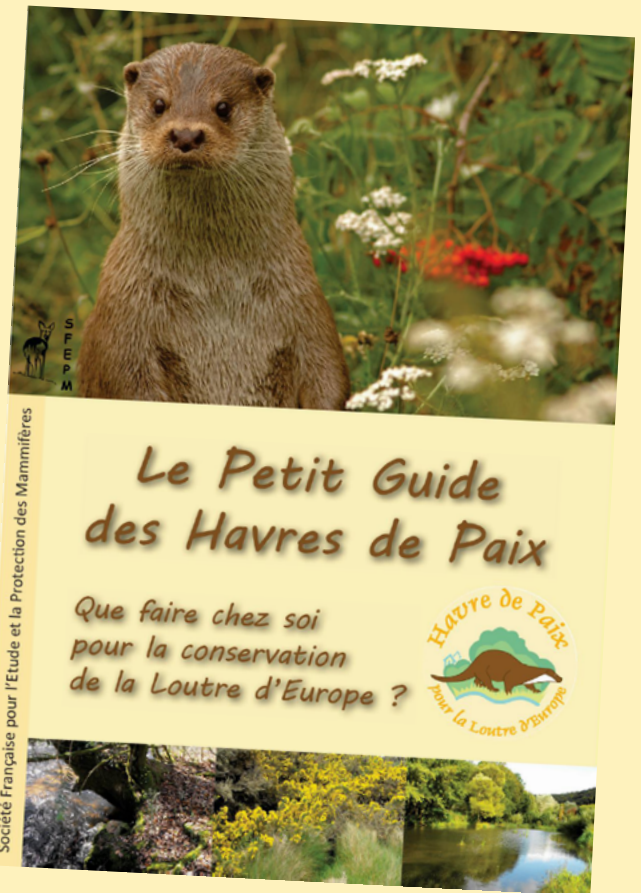
Tout propriétaire, privé ou public, de parcelle traversée ou bordée par un cours d'eau, un plan d'eau ou une zone humide, quelle que soit sa taille, y compris en milieu urbain et même si la présence de la Loutre n'est pas avérée, peut créer chez lui un Havre de Paix. Un Havre de Paix peut être créé dans la zone actuelle de répartition de l'espèce, mais aussi en zone de reconquête. Cela concerne actuellement les régions : Basse-Normandie, Bretagne, Pays-de-la-Loire, Centre, Poitou-Charentes, Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes, Limousin, Auvergne, Bourgogne et Champagne-Ardenne.

Pour créer le Havre de Paix, le propriétaire signe une convention, de durée illimitée, avec la SFEPM, pilote national du projet, et les associations locales partenaires (www.sfepm.org/HavresPaix.relais.htm). Ce document liste les engagements de chacun, ainsi que les activités conseillées, réglementées, déconseillées ou à exclure. Les associations apportent informations et conseils.

Le « Petit Guide des Havres de Paix » est remis au propriétaire qui y trouvera des informations sur la Loutre et les menaces qui pèsent sur elle, ainsi que des conseils sur une gestion de son site respectueuse du milieu aquatique et favorable à la Loutre.

Un autocollant « Havre de Paix » sera également remis au propriétaire, celui-ci peut aussi se procurer un panneau « Havre de Paix » (format A4). Afficher ainsi l'existence du Havre de Paix peut amener à engager la conversation sur le sujet avec des voisins, amis et passants.

La participation à l'opération est gratuite, seuls les panneaux sont payants (5 euros pièce) et les autocollants supplémentaires (1 euro pièce).



Havre de Paix pour la Loutre d'Europe



Ici, les gîtes et les habitats de la Loutre sont protégés.

Contribuez à sa préservation en respectant les lieux.



Les propriétaires intéressés par l'opération, sont invités à contacter la SFEPM ou l'association relais de leur région/département.

Société Française pour l'Étude et la Protection des Mammifères - Groupe Loutre
c/o Muséum d'Histoire Naturelle - 18000 BOURGES - 02 48 70 40 03 - loutre@sfepm.org
www.sfepm.org

D'après une action originale proposée par le GMB

Action nationale soutenue par



Une rubrique du site Internet de la SFEPM est dédiée à l'opération : www.sfepm.org/HavresPaixloutre.htm



La SFEPM

La SFEPM (Société Française pour l'Etude et la Protection des Mammifères) est née en 1977 autour du projet de réalisation d'un atlas de répartition des mammifères sauvages de France.

Association Loi 1901, la SFEPM rassemble les naturalistes motivés par une meilleure connaissance des mammifères de nos régions, connaissance mise au service de leur protection.

La SFEPM agit en partenariat avec d'autres associations, des administrations ou des organismes scientifiques pour connaître, protéger les mammifères et sensibiliser le public à leur diversité et à leur rôle.

Pour plus d'informations : www.sfepm.org.

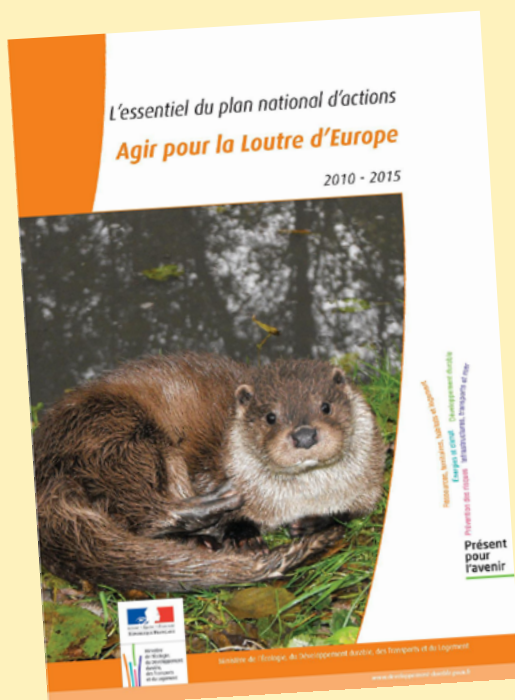
Dossier de presse SFEPM : www.sfepm.org/pdf/ddpSFEPM.pdf

Le Plan national d'actions en faveur de la Loutre d'Europe

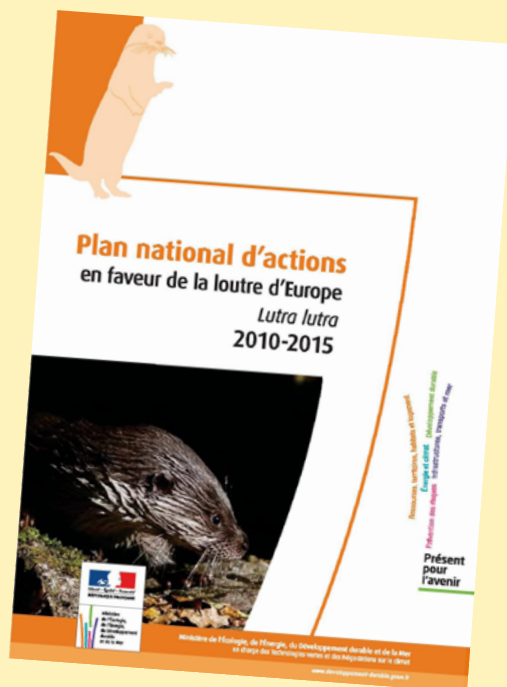
Les plans nationaux d'actions sont des outils, mis en place par le Ministère en charge de l'Ecologie, qui établissent des stratégies pour la conservation des espèces (www.developpement-durable.gouv.fr/-Especes-menacees-les-plans-.html).

Suite aux sollicitations du Groupe Loutre de la SFEPM auprès du Ministère de l'Ecologie, la Loutre d'Europe a pu bénéficier de cet outil. Ainsi, le Plan national d'actions en faveur de la Loutre d'Europe a été rédigé en 2009 par la SFEPM. Sa mise en œuvre est également animée à l'échelle nationale par la SFEPM. Le pilotage administratif est assurée par la DREAL du Limousin.

Le but de ce plan est d'aider la Loutre dans son retour, en la faisant mieux connaître, en développant les coopérations entre les acteurs concernés, en mettant en place des mesures de protection et en améliorant les conditions de cohabitation avec l'aquaculture.



www.sfepm.org/pdf/Brochure_PNA_Loutre.pdf



De nombreuses informations sur les actions menées sont disponibles sur www.sfepm.org/loutre.htm.

Le plan y est téléchargeable www.sfepm.org/pdf/PNALoutre.pdf.

Celui-ci est présenté sous forme synthétique dans la brochure « L'essentiel du plan national d'actions – Agir pour la Loutre d'Europe ».

Tous les numéros de « L'Echo du PNA Loutre », le bulletin d'informations du plan, sont téléchargeables sur www.sfepm.org/docloutre.htm.





Les mesures en faveur de la Loutre profitent à de nombreuses espèces

Plus d'informations

Contact : Rachel Kuhn, animatrice du Plan national d'actions en faveur de la Loutre d'Europe
 SFEPM - c/o Muséum d'Histoire Naturelle - 18000 Bourges
 Tél : 02 48 70 40 03 - loutre@sfepm.org - www.sfepm.org

Retrouvez l'opération Havre de Paix pour la Loutre sur : www.sfepm.org/HavresPaixloutre.htm

Opération réalisée dans le cadre du :



Avec le soutien de :



**Fondation
Nature
& Découvertes**
 sous l'égide de la Fondation de France

D'après une action du :



Novembre 2015

Texte et mise en page : Rachel Kuhn

Photos : Rachel Kuhn

Dessins p. 8 : Alexis Nouailhat

Carte dessinée d'après des données MNHN/ONCFS/SFEPM - Groupe Loutre

